

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Date de publication : [17/04/2024](#)

Date de convocation : 28 mars 2024
Date d'affichage : 28 mars 2024

Séance du 10 avril 2024

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 31
Nombre de voix exprimé : 39

L'an deux mille vingt-quatre et le dix avril,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert Tchobdrenovitch, Président,

Présents : Robert Tchobdrenovitch, Pierre Aubois, François Bonnet, Jean-Luc Borel, Jean-Marc Brabant, Alain de Villebonne, Mariane Domeizel, Rose-Marie Dumontier, Marc Duval, Philippe Egg, Mylène Garcin, Alain Gouirand, Valérie Grange, Jean-Paul Grouiller, Alain Gueydon, Geneviève Jean, Franck Laroche, Séverine Maugan-Curnier, Eve Maurel, Josianne Maurin, Jacques Natta, Josiane Panattoni, Brigitte Pascal-Freytag, Joëlle Richaud, Gregory Risbourg, Jean-Louis Robert, Richard Rouzet, Nicolas Salerno et Catherine Serra,

Procurations de : Géraud de Sabran-Pontevès à Jean-Louis Robert, Emma Léon à Séverine Maugan-Curnier, Emilie Bastié à Jean-Marc Brabant, Marc Jaubert à Valérie Grange, Anne-Marie Dauphin à Philippe Egg, Jacques Decuignières à Eve Maurel, Romain Brette à Rose-Marie Dumontier, Bernadette Vitale à Robert Tchobdrenovitch

Absents et excusés : Céline Alarcon, Serge Robin, Karine Mouret est supplée par Brigitte Pascal-Freytag.

Madame Catherine Serra est nommée secrétaire de séance

Objet de la délibération n°2024-048
Détermination du nombre de vice-présidents et composition du bureau

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Vu la délibération n°2020-037 du 30 juillet 2020 déterminant le nombre de vice-présidents ;

Vu les procès-verbaux d'élection des vice-présidents du 30 juillet 2020 et du 16 décembre 2021 ;

Vu la délibération n°2023-035 du 6 avril 2023 portant détermination du nombre de vice-présidents et composition du bureau ;

Vu les statuts de COTELUB.

Considérant ce qui suit :

Le conseil communautaire, en début de mandature, avait décidé de fixer le nombre de vice-présidents à 6.

Depuis, deux vice-présidents ont démissionné : l'un de son mandat de vice-président et l'autre de son mandat municipal, entraînant de ce fait celle de son mandat de conseiller communautaire.

Par une délibération du 6 avril 2023, il avait été décidé de fixer le nombre de vice-présidents à 4.

Afin de tenir compte de l'implication de COTELUB dans la politique enfance jeunesse et des services à la population, il apparaît nécessaire de désigner un Vice-Président chargé du pilotage de ces politiques.

Il est dès lors proposé de modifier le nombre de vice-présidents et de fixer ce nombre à 5.

Cette modification nécessite l'abrogation de la délibération du 6 avril 2023.

Le bureau sera donc composé du Président et de 5 vice-présidents.

Pour mémoire, il est rappelé le nom des vice-présidents actuels et leur rang :

- 1^{er} vice-présidente : Geneviève JEAN ;
- 2^{ème} vice-président : Jean-Marc BRABANT ;
- 3^{ème} vice-présidente : Catherine SERRA ;
- 4^{ème} vice-présidente : Karine MOURET.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- D'abroger la délibération n°2023-035 du 6 avril 2023 ;
- De dire que la composition des 4 vice-présidents reste inchangée ;
- De déterminer la composition du bureau : le Président et 5 vice-présidents ;
- De l'autoriser à procéder à l'élection au scrutin secret du 5^{ème} vice-président et à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **D'abroger** la délibération n°2023-035 du 6 avril 2023 ;
- **De dire** que la composition des 4 vice-présidents reste inchangée ;
- **De déterminer** la composition du bureau : le Président et les 5 vice-présidents ;
- **De l'autoriser** à procéder à l'élection au scrutin secret du 5^{ème} vice-président et à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

Par :

30 voix POUR

4 voix CONTRE – Philippe Egg – Anne-Marie Dauphin – Séverine Maugan-Curnier – Nicolas Salerno

5 ABSTENTIONS – Eve Maurel – Josiane Panattoni – Alain Gouirand – Joëlle Richaud – Nathalie Lebouc

Majorité des suffrages exprimés

Catherine Serra
Secrétaire de séance



Robert Tchobdrenovitch
Président

